

	POLITIQUE & PROCÉDURE
PPFTE-26-006	Sécurité routière

Pour *Forage FTE* le respect du Code de la sécurité routière est une question de survie. En signant cette politique de gestion, vous vous engagez à la respecter intégralement. Les manquements pourront être sanctionnés par des mesures disciplinaires sévères.

La politique sur la vitesse et les règles de circulation routière

Pour la sécurité du conducteur et la réputation de l'entreprise, l'employeur exige que les limites de vitesse prescrites sur le réseau routier soient toujours respectées, de même que la signalisation routière dans une zone de travaux. Le montant de l'amende double dans une zone de travaux. Si le conducteur est en faute, il devra en assumer les conséquences.

La politique sur l'arrimage des charges

Pour la sécurité du conducteur, de même que celle des automobilistes, le conducteur doit toujours veiller à respecter les normes d'arrimage des charges prévues par règlement, et ce, en tout temps.

La politique sur les normes de charges et de dimensions

Pour la sécurité du conducteur, de même que celle des automobilistes, le conducteur doit toujours veiller à respecter les normes de charges et de dimensions par règlement, et ce, en tout temps.

La politique sur les heures de conduite et de travail

Le conducteur s'engage à remplir chaque jour sa feuille de temps et à la remettre signée à l'employeur à la fin de la période de travail et de respecter la réglementation sur les heures de conduite et de travail.

La politique sur la vérification avant départ

Le conducteur s'engage à toujours faire une vérification avant départ et à identifier toute déféctuosité pouvant survenir en cours de route. Le conducteur s'engage à garder le formulaire signé à bord du véhicule pour la journée et à le remettre à l'employeur dès son retour au port d'attache, conformément à la réglementation.

La politique lors d'accident

Le conducteur ne doit jamais quitter les lieux d'un accident ou d'un incident sans avoir appelé un policier pour faire une déclaration d'accident. En cas d'urgence, il doit avertir aussi l'employeur.

La politique sur la consommation de drogue et d'alcool

Pour la sécurité du conducteur, de même que pour celle des automobilistes, l'entreprise interdit formellement la consommation de drogue et d'alcool durant les heures de travail ou de

	POLITIQUE & PROCÉDURE
PPFTE-26-006	Sécurité routière

conduire sous les effets de la drogue et de l'alcool.

Tout manquement fera l'objet d'un congédiement immédiat, sans autre avis disciplinaire. De plus, un test de dépistage pourrait être exigé en cas de doute raisonnable ou d'accident.

La politique sur le permis de conduire

Le conducteur s'engage à avertir sans délai son employeur, si son permis de conduire l'autorisant à conduire un véhicule ou un véhicule lourd a été modifié, suspendu ou révoqué.

La politique sur le port de la ceinture de sécurité

Le conducteur s'engage à porter la ceinture de sécurité en tout temps conformément au code de la sécurité routière lorsqu'il conduit un véhicule appartenant à la compagnie.

La politique sur l'utilisation du téléphone cellulaire au volant

Transmettre des messages textes au volant est tout aussi dangereux que de parler au cellulaire. Le conducteur s'engage à ne pas utiliser son téléphone cellulaire et autres appareils mobiles (que ce soit pour parler, transmettre un message texte ou tout simplement vérifier ses courriels) au volant d'un véhicule appartenant à la compagnie.

Stationnement

La présente politique rappelle que tous les employés doivent se conformer aux politiques et à la réglementation municipale relative au stationnement dans les lieux publics. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que son véhicule est garé de façon conforme, notamment en ce qui concerne les restrictions de stationnement de nuit en période hivernale. Tout constat d'infraction ou frais liés au non-respect de ces règles demeure à la charge de l'utilisateur du véhicule.

Par la présente, je confirme avoir lu et compris les politiques de gestion de la compagnie. Je m'engage à respecter tous les éléments mentionnés et à respecter le code de la sécurité routière.

Je suis conscient que le non-respect de ces directives pourrait m'entraîner à des sanctions selon la gravité du délit.

Nom, Prénom (lettre moulée)

Signature du travailleur

Date